

1. **Code d'identification unique du produit type :**
CERMIPLUS + CERMIPLUS LATEX S2
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) n° 305/2011 :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Mortier colle amélioré, hautement déformable, avec temps ouvert allongé, destiné à la pose extérieure
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) n° 305/2011 :**
Société CERMIX SA, Route de Nyon 39, 1196 Gland (Suisse)
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
Niveau 3
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
Le L.G.A.I Technological Center S.A laboratoire notifié n°0370 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type selon le système 3 et a délivré un rapport d'essai.
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
9. **Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	Classe E	EN 12004-1 : 2017
Dégagement de substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité	
Adhérence :		
- Adhérence initiale par traction	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	
Durabilité pour		
- L'adhérence par traction après vieillissement thermique	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	
- L'adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	
- L'adhérence par traction après cycles de gel- dégel	$\geq 1 \text{ N / mm}^2$	

10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :
Fonction du représentant de la société :
Gland, le 01/08/2025

Monsieur Patrick Boehler
Directeur Général

